



IMMOBILIER CONSEIL

NOS HONORAIRES :

TRANSACTIONS PARTICULIERS :

- de 0 à 50000 € : 10% (avec un forfait minimum de 5000 € TTC)
- de 50 001 € à 150 000€ : 8 % TTC
- de 150 001 € à 1 000 000 € : 5 % TTC

TRANSACTIONS COMMERCES

1 / sur les ventes :

- de 0 à 100 000 € HT : 6 % HT sur le montant HT
- > à 100 000 € HT : 5 % HT sur le montant HT
- forfait minimum de 8 500 HT

2 / sur la location :

- 30 % HT du loyer annuel HT
- minimum forfaitaire de 8 500 € HT.

Honoraires à la charge de l'acquéreur